

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 25 novembre 2019**

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BÉRALDIN, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, CHARRAS, FILET-COCHE, FODRAZ et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER, FAURE, MONNET et REBERT

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme VILLARD

### **☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019::**

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des observations concernant le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « PERSONNEL » DU 21 NOVEMBRE 2019::**

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la commission « Personnel ».

Aucune remarque n'est formulée.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ 1.1 CONVENTION CENTRE SOCIAL LA PAZ – Mise à disposition des locaux communaux::**

Le Centre social La Paz assure un accueil de loisirs sur le territoire pendant les vacances scolaires. Afin de maintenir cette offre sur Saint Laurent en Royans, la Commune met à disposition par convention triennale les locaux de l'école maternelle ainsi que la cantine scolaire. La dernière convention est arrivée à échéance et une nouvelle doit être signée pour une période de septembre 2019 à septembre 2022.

Il est demandé de préciser dans l'article 7 « la personne responsable des services techniques ».

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre le Centre

social La Paz et la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité

### 1.2 CONVENTION CENTRE SOCIAL LA PAZ – accueil des mercredis:

La commune de Saint-Laurent-en-Royans, dans le cadre de ses prérogatives (art. 212-4 du code de l'éducation), met en place des temps périscolaires mercredi délocalisés à Saint Jean en Royans. Elle confie la réalisation de l'encadrement de ces temps au Centre Social « La Paz », association d'éducation populaire.

Chaque convention a pour objet de définir les conditions du partenariat passé entre la Commune et l'Association pour la mise en place d'un accueil de Loisirs périscolaire les mercredis (7h45 à 18h15) pour tous les enfants habitant la commune de St Laurent en Royans.

Chaque année, le montant de la subvention est réévalué conjointement par les deux parties, au regard des fréquentations de l'année précédente et du mois de Septembre de l'année en cours.

Mme Bénistand demande combien d'enfants sont concernés ?

Monsieur le Maire précise que le forfait est calculé sur l'accueil d'une moyenne de 14 enfants à temps plein. Sur l'année ce sont 21 enfants de St Laurent qui sont accueillis.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre le Centre social La Paz et la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité

### 1.3 VENTE BOIS PARCELLE N°10

La Commune propriétaire de parcelles numérotées à Lyrette en vend chaque année une par roulement. Les parcelles 7 et 8 non vendues sur pied le seront en bois façonné en 2020 ; la parcelle 9 est vendue. C'est donc la n°10 qui sera mise en vente cette année sur pied à un prix plancher de 15 448 €.

Monsieur Monnet demande si les dernières intempéries qui ont causé beaucoup de dégâts d'arbre auront un impact sur le prix ?

Monsieur le Maire précise que non car c'est un prix plancher qui a été proposé et qu'à cette altitude les chutes de neige n'ont pas eu d'impact sur la forêt.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la vente de cette parcelle n°10 selon les modalités fixées par délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

Approuvé à l'unanimité

## 1.4 RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CAF

Pour la Commune, le volet de l'aide concerné est la Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), La prestation de service Alsh s'adresse aux accueils collectifs de mineurs pendant les périodes périscolaires : accueils du matin et/ou du soir incluant ou non la pause méridienne si cette dernière est déclarée à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). La prestation de service prend alors en compte le temps d'animation organisé autour du repas mais pas le temps du repas.

Ce contrat permet le versement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme d'une prestation conditionnée au respect de différents critères cumulatifs (elle représente environ 15% des charges de fonctionnement et de personnel), son renouvellement est basé sur des déclarations prévisionnelles d'activité (projet) et financière sur une fiche CEJ.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la fiche Contrat Enfance Jeunesse ainsi que les données prévisionnelles financières pour le renouvellement du contrat pour la période 2019/2022.

Approuvé à l'unanimité

## 1.5 ENQUÊTE PUBLIQUE PISCICULTURE PAOL

La pisciculture PAOL sise à Saint Jean en Royans, sollicite auprès de la Préfecture de la Drôme l'autorisation d'exploiter une pisciculture d'eau douce pour un tonnage de 80t/an.

Cette demande est soumise à une enquête publique d'un mois, dans les communes situées à moins de 3km du site concerné, lesquelles doivent être consultées pour avis. L'affichage réglementaire a été opéré par la commune de St Laurent en Royans respectant les délais exigés. La Commune est amenée à se prononcer sur ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de gros travaux, il propose de tenir à disposition de tous en Mairie le Compact Disque explicatif de ce projet.

Il est proposé au Conseil municipal de formuler son avis sur le projet en cause.

Approuvé à l'unanimité

## 2.1 CESSION PARCELLE AC105 CENTRE VILLAGE

Un habitant de St Laurent propriétaire de la parcelle AC108 demande à la commune de lui vendre la parcelle limitrophe AC105 d'une superficie de 42m<sup>2</sup> celle-ci n'étant pas utilisée par la Commune et aucun projet n'y étant envisagé. Le prix proposé est de 60 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le principe de la vente de cette parcelle.

Approuvé à l'unanimité

## 2.2 DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Au quartier des Bournières, la sortie du garage d'un des habitants du quartier donne sur le domaine public, aucun véhicule ne peut stationner devant car cela obstrue la porte. Cette portion de 16m<sup>2</sup> n'est de fait d'aucune utilité publique.

Par ailleurs, sur une partie de la parcelle de ce même propriétaire (5m<sup>2</sup>) se trouve une bouche d'égout communale. Il est proposé de désaffecter la parcelle de 16m<sup>2</sup> du domaine public et de la vendre au propriétaire du garage déduction faite des 5m<sup>2</sup> rétrocédés à la commune. Les frais de géomètre ainsi que notariés sont à la charge du particulier.

Il est proposé au Conseil municipal de reconnaître la perte d'utilité publique de ladite parcelle, d'approuver sa désaffectation du domaine public et de valider le principe de vente selon les modalités ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

## 3.1 SUBVENTION SDED TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE MAIRIE

Des travaux de rénovation thermique sur le bâtiment de la mairie sont engagés sur 2019. La 1<sup>ère</sup> phase a été subventionnée par le SDED à hauteur de 50% d'une dépense éligible de 20 000 € H.T et 20% supplémentaires pour les dépenses au-delà de 20 000 € et jusqu'à 50 000 € et par le Conseil départemental.

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux est envisagée sur 2020 et les demandes de subventions sont à effectuer dès cette fin d'année sur les mêmes bases que précédemment. Un devis a été établi par l'entreprise ayant réalisé la 1<sup>ère</sup> phase à hauteur de 19 425.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet auprès du SDED et du Département de la Drôme.

Approuvé à l'unanimité

## 3.2 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX QUARTIER DES COMBES ET BOURNIERES

Deux projets de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et la fibre sont prévus sur la commune de Saint Laurent en Royans. Pour mémoire un budget de 70 000 € pour l'enfouissement des lignes a été inscrit au BP 2019.

1/ Quartier « Les Combes »

Sur ce quartier des travaux de mise en séparatif des eaux usées et pluviales ont été programmés. Il est donc judicieux de profiter de ceux-ci pour réaliser les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Cette intervention d'un montant total HT de 134 917.56 € est subventionnée par le SDED à

hauteur de 100 319.01 € soit un reste à charge pour la commune de 34 598.55 € HT.

## 2/ Quartier « Les Bournières »

Sur ce quartier il est envisagé de réaliser des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques afin d'améliorer l'efficacité des lignes aériennes fragilisées d'une part et d'œuvrer à rendre ce quartier plus esthétique d'autre part.

Cette intervention d'un montant total HT de 90 554.12 € est subventionnée par le SDED à hauteur de 61 986.47 € soit un reste à charge pour la commune de 28 567.65 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les projets établis par le SDED et les plans de financements ci-dessus détaillés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité

## DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Maison Mme MARTINATO à Mr DEVAUX
- Maison Mme MARTIN BAURET à Mr DESHAYES
- Terrain de Mr J.F VILLARD à Mr FAURE
- Hangar de Mr J.F VILLARD à Mr FAURE

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- L'Etat ayant fait obligation aux opérateurs de téléphonie de couvrir toutes les zones blanches, les communes étaient invitées à signaler leurs zones blanches respectives. A St Laurent le centre bourg a la nécessité d'être augmenté en débit. Une réunion a donc eu lieu avec la Préfecture pour déterminer le lieu d'implantation d'une antenne relais. Monsieur le Maire et le responsable des services techniques ont proposé d'établir cette antenne au lieu-dit « l'écharasson » endroit le plus adapté pour couvrir la zone blanche.

- ADN – Le déploiement a été retardé en raison des intempéries. La fibre optique devrait être installée dans la partie nord du village au mois de mai 2020, le village et le quartier de la Mucelière au mois de juin 2020.

- Le déploiement des compteurs Linky est en cours sur la Commune. Les personnes sont préalablement avisées par courrier.

- La semaine du numérique aura lieu du 2 au 7 décembre, les activités proposées auront principalement lieu à la « place des possibles » à St Laurent, mais d'autres endroits sont prévus également comme le CRM à St Jean.

- Le mercredi 27 novembre Monsieur le Maire organise une réunion publique pour toutes les personnes concernées par les travaux au quartier des Combes.

- Mme Filet-Coche informe d'un nouveau dispositif mis en place par la Région et consistant en une aide financière accordée aux communes du territoire comprenant un « centre bourg », soit : St Jean, St Laurent, St Nazaire et La Chapelle. Cette aide a pour but de permettre des travaux d'amélioration des commerces existants ou d'aider à une reprise de commerce. Les enveloppes financières peuvent aller de 10 000 € à 50 000 €, plafonnées à 50% des travaux (dont 30% financés par la CCRV et 20% par la Région).

Les conditions pour être éligibles à ce dispositif : ne pas modifier la destination du commerce, avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Chevalier souhaite savoir si, lors de la réunion de la commission intercommunale concernant la déchetterie le problème du dépôt des déchets verts avec le camion de la commune a été abordé, car ce point devait être mis à l'ordre du jour. L'adjointe déléguée à cette commission répond que le sujet n'a pas été mis à l'ordre du jour.

Mme Belle demande si le ramassage des encombrants pourra se faire à St Laurent. La solution serait que la collecte soit étendue à tout le territoire. Compte tenu du surcoût important de cette mesure, ce point est actuellement à l'étude.

Mme Filet-Coche signale qu'elle n'a toujours pas internet suite aux intempéries et que son activité professionnelle en souffre. Mr le Maire répond que les services télécom mettent tout en œuvre pour rétablir les lignes au plus tôt, mais pour l'heure il reste encore environ 5 000 foyers privés de téléphone.

Mr Rébert demande où en est le projet du promoteur BP immobilier concernant la construction de 5 petites maisons individuelles jouxtant les HLM. A ce jour, une seule inscription a été reçue. Pour susciter l'intérêt des personnes à ce projet, il conviendrait de construire une maison qui ferait fonction de vitrine.

Problème : les banques n'accordent pas de prêt en l'absence de contrat dûment signé. Ce projet reste donc au point mort.

Séance levée à 21h30